



Conseil communautaire du jeudi 04 avril 2024 Procès-verbal

Date d'envoi de la convocation : **22 mars 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **50**
Nombre de conseillers présents : **44**
Nombre de conseillers absents : **6**
Dont suppléés : **1**
Dont pouvoirs : **1**
Nombre de votants : **46**

Le quatre avril deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à Fontaine-Française, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

1. **Arrêt du procès-verbal de la séance du 15 février 2024**
2. **Nomination d'un secrétaire de séance**
3. **Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président**
4. **Election d'un(e) délégué(e) au sein du Syndicat Vingeanne Bèze Albane**
5. **Modification de la carte des emplois**
6. **Marché d'Accompagnement à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le transfert des compétence Eau et Assainissement**
7. **Convention de Transfert de Gestion de ligne ferroviaire avec SNCF-Réseau**
8. **Validation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2023**
9. **Vote des taux des taxes locales 2024**
10. **Produit de la taxe GEMAPI 2024**
11. **Tarification des services 2024 (Ecole des 3 Arts - Piscine)**
12. **Attribution des subventions 2024**
13. **Conventions avec l'OICMF et l'OISMF**
14. **Détermination du coût par élève des écoles du territoire**
15. **Renouvellement de la Convention avec l'OGEC**
16. **Budgets prévisionnels 2024**
17. **Fongibilité des crédits**
18. **Débat sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables**
19. **Information sur la trésorerie**
20. **Questions diverses**

Étaient présents : Georges APERT - Marc BOEGLIN - Laurent BOISSEROLLES - François BOLOT - Alain BOVE - Christophe CADET - Roland CHAPUIS - Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET - Roland de BRETTEVILLE - Gérard DEGUY - Martine DESCHAMPS - Emmanuel DONICHAK - Nathalie GAVOILLE - Bernard GRIBELIN - Denis JACQUOT - Véronique JEANDET - André JOURDHEUIL - Isabelle LAJOUX - Hervé Le Gouz de SAINT SEINE - Henri LECHENET - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Patrick MOREAU - Cécile MOUREAUX - Bernard PETIT - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Brigitte PORCHEROT - Séverine PRUDHOMME - Isabelle QUIROT - David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Christian ROY - Nicolas TASSIN - Pascal THERON - Elise THEUREL - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO

Étaient excusés : Bruno BETHENOD - Anne CATRIN - Charlène COLLET - Franck GAILLARD

Étaient absents : Cyril BELLANT - Jean-François MICHON

Ont donné pouvoir : Anne CATRIN pouvoir à Nicolas TASSIN

Suppléants présents : Gilles MARCEL

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Après avoir procédé à l'appel, le Président constate que le quorum est atteint.

Il fait ensuite un point d'actualités :

Transition écologique : Le Président indique qu'une soirée thématique sur la question de la transition écologique sera organisée le 6 mai 2024 à 19h au Forum à Mirebeau.

Nos Actus : le Président remercie les communes pour la diffusion de la 12^{ème} lettre d'information à destination des habitants.

Piscine intercommunale : D. PETITJEAN indique que la saison 2024 de la piscine débutera le samedi 25 mai et s'achèvera le dimanche 1^{er} septembre. 2 soirées piscine seront organisées par l'AIJAP les vendredi 5 juillet et 31 août à partir de 20h.

Forum des emplois saisonniers : Le Président indique que le 1^{er} Forum de l'emploi saisonnier en partenariat avec France Travail aura lieu le mardi 16 avril de 14h à 17h au Forum à Mirebeau.

Cyclo champêtre : D. JACQUOT rappelle que la 1^{ère} édition du cyclo-champêtre en Mirebellois et Fontenois se déroulera le dimanche 2 juin, le départ et l'arrivée se feront à la salle des fêtes de Fontaine-Française.

Manifestations de l'Ecole des 3 Arts : V. MEUNIER détaille les manifestations de l'Ecole des 3 Arts d'avril à juillet 2024, ainsi que les dates et lieux des permanences d'inscriptions pour la prochaine rentrée de septembre 2024.

1. **Nomination d'un secrétaire de séance**

Rapporteur : Didier LENOIR

Nicolas URBANO est nommé secrétaire de séance.

2. **Arrêt du procès-verbal de la séance du 15 février 2024**

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 15 février 2024.

3. **Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président**

Rapporteur : Didier LENOIR

Aucune décision prise par le Président dans le cadre de sa délégation.

4. **Election d'un(e) délégué(e) au sein du Syndicat Vingeanne Bèze Albane**

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de procéder à la désignation des délégués au Syndicat Vingeanne Bèze Albane par un vote à main levée,

DECIDE de proclamer Madame Anne CATRIN, déléguée titulaire au sein du Syndicat Vingeanne Bèze Albane,

DECIDE de proclamer Monsieur Bernard GRIBELIN, délégué suppléant au sein du Syndicat Vingeanne Bèze Albane.

5. Modification de la carte des emplois

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE le tableau des emplois,

AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

6. Marché d'Accompagnement à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le transfert des compétences Eau et Assainissement

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 45 voix pour et 1 abstention :

DECIDE d'attribuer le marché d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour le transfert des compétences eau et assainissement au groupement Mazars – Berest – Admys Avocats,

AUTORISE le Président à signer le marché susmentionné ainsi que toutes les pièces afférentes,

DIT que les crédits seront inscrits au budget.

7. Convention de Transfert de Gestion de ligne ferroviaire avec SNCF-Réseau

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 45 voix pour et 1 contre :

APPROUVE la convention de transfert de gestion avec SNCF-Réseau,

AUTORISE le Président à signer ladite convention et prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

8. Validation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2023

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, en l'absence du Président sorti, par vote à main levée, à l'unanimité :

• Compte financier unique du budget général

ADOpte le compte financier unique 2023 du budget général, **section fonctionnement**, avec les résultats ci-après :

- Dépenses : 7 369 347,85 €
- Recettes : 8 398 018,09 €

ADOpte le compte financier unique 2023 du budget général, **section investissement**, avec les résultats ci-après :

- Dépenses : 1 951 338,50 €
- Recettes : 1 787 400,90 €

ACCEPTE les reports d'investissements suivants :

- Dépenses : 674 161,00 €
- Recettes : 585 414,00 €

•

• Compte financier unique du budget annexe « Déchets ménagers »

ADOpte le compte financier unique 2023 du budget annexe « Déchets ménagers », avec les résultats ci-après :

- Dépenses : 1 014 350,12 €
- Recettes : 1 152 259,70 €

Communauté de communes Mirebellois et Fontenois - 8, place Général Viard

21310 MIREBEAU SUR BEZE

Téléphone : 03.80.36.53.51

- Compte financier unique du budget annexe « Office de tourisme »
ADOPTÉ le compte financier unique 2023 du budget annexe « Office de tourisme », avec les résultats ci-après :
 - Dépenses : 89 114,45 €
 - Recettes : 89 114,45 €

- Compte financier unique du budget annexe « ZAE de Mirebeau »
ADOPTÉ le compte financier unique 2023 du budget annexe ZAE de Mirebeau, avec les résultats ci-après :
Fonctionnement :
 - Dépenses : 520 258,90 €
 - Recettes : 643 827,18 €Investissement :
 - Dépenses : 761 850,90 €
 - Recettes : 553 975,06 €

- Compte financier unique du budget annexe « ZAE L'ORDORAT – Arceau »
ADOPTÉ le compte financier unique 2023 du budget annexe ZAE L'ORDORAT - Arceau, avec les résultats ci-après :
Fonctionnement :
 - Dépenses : 530 591,64 €
 - Recettes : 657 139,92 €Investissement :
 - Dépenses : 678 222,97 €
 - Recettes : 552 125,70 €

- Compte financier unique du budget annexe « ZAE LE GOURMERAULT – Arceau »
ADOPTÉ le compte financier unique 2023 du budget annexe « ZAE LE GOURMERAULT - Arceau », avec les résultats ci-après :
Fonctionnement :
 - Dépenses : 123 736,78 €
 - Recettes : 123 736,78 €Investissement :
 - Dépenses : 324 886,00 €
 - Recettes : 324 886,00 €

- Compte financier unique du budget annexe « ZAE VACHEROTTE - Arceau »
ADOPTÉ le compte financier unique 2023 du budget annexe « ZAE VACHEROTTE – Arceau », avec les résultats ci-après :
Fonctionnement :
 - Dépenses : 0 €
 - Recettes : 0 €Investissement :
 - Dépenses : 0 €
 - Recettes : 0 €

DIT que les résultats seront inscrits aux budgets primitifs 2024.

9. Vote des taux des taxes locales 2024

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
ADOPTÉ les taux des contributions directes pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 8.38 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 17.95 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants : 7.78 %
- Le taux de majoration spéciale de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 24,43 %

Interventions :

L. THOMAS souligne que la Communauté de Communes a peu de marge de manœuvre sur la fiscalité qui se compose majoritairement de compensations de l'Etat.

10. Produit de la taxe GEMAPI 2024

Rapporteur : Denis JACQUOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
DECIDE d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2024 pour un montant maximal de 68 000 €,
CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

11. Tarification des services 2024 (Ecole des 3 Arts - Piscine)

1) Tarification des Ecole des 3 Arts

Rapporteur : Virginie MEUNIER

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
ADOpte la tarification de l'Ecole des 3 Arts à partir de la rentrée scolaire 2024.

2) Tarification de la piscine intercommunale

Rapporteur : Didier PETITJEAN

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
ADOpte la tarification de la piscine à partir de la saison 2024.

12. Attribution des subventions 2024

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
DECIDE l'octroi de subventions, inscrites au budget 2024.

13. Conventions avec l'OICMF et l'OISMF

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
AUTORISE l'OICMF et l'OISMF à reverser les subventions versées par la Communauté de communes à leurs membres,
APPROUVE les conventions attributives de subventions avec l'OICMF et l'OISMF,
AUTORISE le Président à signer les conventions à intervenir.

14. Détermination du coût par élève des écoles du territoire

Rapporteur : Michel MAROTEL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE le coût par élève des écoles du territoire à :

- Maternelles : 1 596,33 €
- Elémentaires : 636,29 €

DIT que ce montant sera demandé pour la scolarisation d'élèves extérieurs au territoire de la Communauté de communes,

DIT que ce montant sera utilisé pour le calcul de la participation à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint Nicolas à Mirebeau pour le financement de ses classes sous contrat d'association.

15. Renouvellement de la Convention avec l'OGEC

Rapporteur : Michel MAROTEL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE le renouvellement de la convention entre l'OGEC Saint Nicolas et la Communauté de communes concernant la participation à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint Nicolas de Mirebeau pour le financement de ses classes sous contrat d'association,

AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

16. Budgets prévisionnels 2024

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- Budget général

ADOpte le budget primitif (budget général) 2024, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 8 243 055,00 €
- Recettes : 8 823 179,64 €

ADOpte le budget primitif (budget général) 2024, partie investissement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 2 947 583,60 €
- Recettes : 2 947 583,60 €

AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, du Conseil départemental de Côte d'Or et de l'Etat (DETR, DSIL, ...) pour les projets inscrits au budget prévisionnel 2024 et à signer le cas échéant les documents s'y rapportant.

- Budget annexe déchets ménagers

ADOpte le budget primitif du budget annexe déchets ménagers 2024, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 1 043 719 €
- Recettes : 1 235 900,58 €

•

- Budget annexe office de tourisme

ADOpte le budget primitif du budget annexe office de tourisme 2024, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 113 799 €
- Recettes : 113 799 €

- Budget annexe ZAE de Mirebeau

ADOPTÉ le budget annexe « ZAE de Mirebeau » 2024, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 682 176,42 €
- Recettes : 682 176,42 €

ADOPTÉ le budget annexe « ZAE de Mirebeau » 2024, partie investissement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 796 597,69 €
- Recettes : 796 597,69 €

AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental, du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et de l'Etat (DETR, DSIL, ...) pour les projets inscrits au budget prévisionnel 2024 et à signer le cas échéant les documents s'y rapportant.

- Budget annexe ZAE L'Ordorat à Arceau

ADOPTÉ le budget annexe « ZAE L'Ordorat - Arceau » 2024, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 657 831,42 €
- Recettes : 657 831,42 €

ADOPTÉ le budget annexe « ZAE L'Ordorat - Arceau » 2024, partie investissement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 678 873,57 €
- Recettes : 678 873,57 €

- Budget annexe ZAE En Vacherotte à Arceau

ADOPTÉ le budget annexe « ZAE En Vacherotte - Arceau » 2024, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 €

ADOPTÉ le budget annexe « ZAE En Vacherotte - Arceau » 2024, partie investissement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 100 €

Interventions :

L. BOISSEROLLES souligne l'importance de communiquer sur la participation des familles dans les services restauration et périscolaire, qui ne représente pas la majorité des recettes.

17. Fongibilité des crédits

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

18. Débat sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Président rappelle que d'ici 2030, 40% de l'énergie électrique devra être produite par des énergies renouvelables

Les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables (ZAER) constituent un dispositif de planification territoriale introduits par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER ».

Ces zones d'accélération doivent notamment présenter un potentiel de développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). Elles sont définies, pour chaque catégorie de filières et de types d'installation de production d'EnR&R

Les projets d'EnR&R sont facilités sur ces zones et témoignent auprès des porteurs de projet d'une volonté politique et d'une acceptabilité locale. Tous les terrains peuvent être concernés, qu'ils soient publics ou privés.

Il n'y a pas d'engagement de la commune en indiquant une ZAER, les cartes seront indicatives et permettront d'orienter les porteurs de projet sur les secteurs choisis par la commune. Une fois les ZAER validées, les collectivités peuvent identifier dans les documents d'urbanisme, en les justifiant, des zones d'exclusion (sauf en toiture et à usage individuel).

A ce jour, 9 communes ont renvoyé une délibération : 8 communes ont défini une ZAER et 1 commune a délibéré pour lancer la concertation.

Une phase de validation régionale aura lieu en juin 2024 avec le Comité Régional de l'Énergie-CRE :

- Si les zones ne sont pas suffisantes pour atteindre les objectifs :
 - Demande de zones complémentaires aux communes
 - Nouvel avis du CRE
- Si les zones sont suffisantes pour atteindre les objectifs :
 - Avis favorable du CRE
 - Délibération des conseils municipaux
 - Arrêt de la cartographie des zones d'accélération à l'échelle du département

Aucune zone ne pourra être identifiée sans un accord de la commune d'implantation (avis conforme).

Interventions :

Le Président souligne que la transition énergétique est nécessaire compte-tenu du contexte international notamment. La fonction d' élu implique d'être acteur de son territoire, y compris sur des sujets qui peuvent être conflictuel avec la population comme celui-ci. Il précise que la commune de Charmes n'a pas souhaité définir de ZAER.

B. GRIBELIN indique que le conseil municipal d'Orain ne veut pas définir des zones pour ne pas en exclure d'autres.

L. BOISSEROLLES souhaite avoir des retours d'expérience car il s'agit d'un sujet complexe.

R. de BRETTEVILLE indique qu'à Champagne sur Vingeanne une enquête publique s'est tenue avec invitation de la population (30 participants) et diffusion des attendus du Conseil municipal : opposition sur l'éolien avec adhésion du public, photovoltaïque pour sol et toiture, géothermie, méthanisation. Il souligne la pression des opérateurs du secteur des énergies renouvelables.

N. TASSIN indique qu'à Pouilly sur Vingeanne, une enquête publique a été ouverte pendant 4 semaines avec 9 retours sur la définition des zones qui généreraient le moins de gêne visuelle, un projet éolien et de champs de panneaux photovoltaïque, solaire en toiture pour tout le village et refus de la méthanisation compte-tenu de la zone inondable.

N. GAVOILLE indique qu'à Trochères, il n'y a eu aucun retour suite à la consultation publique, elle estime nécessaire d'éclairer la population à ce sujet.

H. de ST SEINE précise que sur Bèze, les zones suivantes ont été définies : hydroélectrique et photovoltaïque sur un terrain communal. Une communication a été faite dans le journal communal et un cahier consultation est mis à disposition du public. La délibération interviendra après cette phase de consultation.

L. THOMAS indique que toute la commune de Mirebeau est en ZAER (sauf les exclusions réglementaires qui sont nombreuses) à l'exception de l'éolien.

M. BOEGLIN précise que Belleneuve a également définie des zones photovoltaïques et exclu l'éolien. Il fait part de son scepticisme sur l'aboutissement des ZAER.

D. MATIRON indique qu'à Lacey sur Vingeanne, le photovoltaïque (en toiture et sur une parcelle) a été retenu, un cahier de consultation a été ouvert avec 6 retours favorables sur cette proposition.

19. Information sur la trésorerie

A la date du 04 avril 2024, la trésorerie s'élève à 245 442 € sur le budget principal, sans tirage sur la ligne de trésorerie, et 6 802 € sur le budget annexe déchets ménagers avec tirage de 120000 € sur la ligne de trésorerie

Le Président présente également l'évolution de la trésorerie depuis 2019.

20. Questions diverses

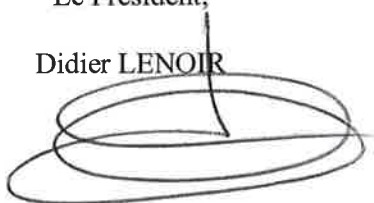
- N. URBANO indique que la commune de Fontaine-Française va changer sa tondeuse auto-tractée et fait appel à candidature si une commune est intéressée pour la reprendre.

Le prochain conseil communautaire aura lieu **le jeudi 20 juin 2024 à Mirebeau sur Bèze.**

La séance est levée à 22h30

Le Président,

Didier LENOIR



Le secrétaire,

Nicolas URBANO

